

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2227-4 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2227-4 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier la limite de vitesse sur les rues J. B.-Martineau et Philiat-Gagnon.*

Ce règlement entre en vigueur le 30 novembre 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 30 novembre 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard